



AMAP *lune étoile* de DRAGUIGNAN

ENGAGEMENT POUR LA LIVRAISON DE MIEL

Par le présent engagement,

Reeber Saithan, Apicultrice aux « **Ruchers du Paradis** »

44, ch de Trans au Bel Eouve à 83720 Trans en Provence

Tél. : 06 76 74 24 89

s'engage à livrer une fois par mois (sauf cas particulier) à compter du **lundi 12 mai 2025**, de 18h15 à 19h30 sur les lieux de distribution de l'Ample Lune étoile, la partie de sa production dédiée à l'Amap et à produire un miel élaboré selon les règles de la charte.

avec le consommateur :

.....Tél. :

Lequel s'engage à être membre adhérent de l'AMAPLE et à respecter le règlement intérieur, c'est-à-dire, entre autre à supporter les risques dus aux aléas climatiques.

Le présent engagement prend effet pour les livraisons suivantes :

12 mai, 9 juin, 7 juillet, 4 aout, 15 septembre

Soit 5 paniers composés de : 1 pot(s) de 500 g à **9 euros soit une valeur du contrat de 45 €**

L'apicultrice accorde une remise, à titre de sa participation volontaire aux paniers solidaires, d'un montant de 5 €. Le solde, soit 40 € sera réglé par l'AMAP à la productrice

Le producteur

Le consommateur

L'AMAP



AMAP *lune étoile* de DRAGUIGNAN

ENGAGEMENT POUR LA LIVRAISON DE MIEL

Par le présent engagement,

Reeber Saithan, Apicultrice aux « **Ruchers du Paradis** »

44, ch de Trans au Bel Eouve à 83720 Trans en Provence

Tél. : 06 76 74 24 89

s'engage à livrer une fois par mois (sauf cas particulier) à compter du **lundi 12 mai 2025**, de 18h15 à 19h30 sur les lieux de distribution de l'Ample Lune étoile, la partie de sa production dédiée à l'Amap et à produire un miel élaboré selon les règles de la charte.

avec le consommateur :

.....Tél. :

Lequel s'engage à être membre adhérent de l'AMAPLE et à respecter le règlement intérieur, c'est-à-dire, entre autre à supporter les risques dus aux aléas climatiques.

Le présent engagement prend effet pour les livraisons suivantes :

12 mai, 9 juin, 7 juillet, 4 aout, 15 septembre

Soit 5 paniers composés de : 1 pot(s) de 500 g à **9 euros soit une valeur du contrat de 45 €**

L'apicultrice accorde une remise, à titre de sa participation volontaire aux paniers solidaires, d'un montant de 5 €. Le solde, soit 40 € sera réglé par l'AMAP à la productrice

Le producteur

Le consommateur

L'AMAP